

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le 22 FEV 2012

NOTE DE SERVICE N° 41 / DGD/ DU 22 FEV 2012
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Fin des importations des produits pétroliers
dans les ex-zones CNO.

Réf : Courrier n° 161/MI CAB-1/cf du Ministre de l'Industrie.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services que conformément aux engagements pris par les Forces Nouvelles dans le cadre de la réunification du Pays et de l'unicité des caisses de l'Etat, l'échéance convenue pour la fin des importations des produits pétroliers dans les ex-zones CNO était prévue pour le vendredi 30 décembre 2011.

En conséquence, j'invite instamment les Agents des Douanes en service aux bureaux frontières de ces zones, à redoubler de vigilance dans le contrôle des activités d'importation de produits pétroliers.

Les Directeurs régionaux, les Chefs de Subdivision, les Chefs de Bureau et de Brigade des douanes en service dans ces zones, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente note de service dont les difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL
P/ LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Le Directeur
Général
Adjoint

Col. Y. M. KOUADIO